

Compte-rendu de la séance du 3 juin 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le 3 juin à 18h30, les membres du Conseil Municipal se sont réunis dans la salle de la mairie sur la convocation et la présidence de Monsieur BERRARD Philippe, Maire.

Présents : Mesdames Claire CHASTAN, Samira BERMOND et Pauline RICHON, Messieurs Christian DELEBARRE, David BERNARD, Philippe PATRY et Pascal KEINBORG

Absents excusés : Madame Patricia VIOLET qui avait donné procuration à Madame Claire CHASTAN, Madame Frédérique LECOINTE qui avait donné procuration à Madame Samira BERMOND, Monsieur Timothée GAILLARD.

Secrétaire de Séance : Madame Claire CHASTAN

Approbation du PV de la séance précédente

Le PV de la séance du 6 mai est approuvé à l'unanimité

Logement n°4 Immeuble Mielle ; choix du locataire

Monsieur le Maire rappelle que le logement n°4 a été libéré par son ancien locataire et porte à la connaissance du Conseil Municipal plusieurs demandes de location.

Après avoir étudié les dossiers, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

ACCEPTE que Monsieur Maxime GAVOTTO occupe le logement n°4 de l'Immeuble Mielle à compter du 1^{er} juillet 2024

ACCEPTE l'acte de cautionnement de Madame Michèle CAMILLE

CONFIRME le montant du loyer de 460 € mensuels conformément à la délibération n°5 du 9 janvier 2023

DEMANDE au futur locataire le versement d'un dépôt de garantie équivalent à un mois de loyer ;

Informations et questions diverses

Gué de Barjol

Il est rappelé la réunion publique du 14 mai dernier au cours de laquelle le SMBVL a présenté aux habitants les conclusions de l'étude sur le projet d'effacement du pont submersible de Barjol avec création d'une passerelle piétons-vélos.

Suite à cette réunion, aucune décision n'a encore été prise.

Un débat a lieu de nouveau au sein du Conseil : plusieurs élus pensent qu'il serait raisonnable de réaliser le projet et d'enlever cet ouvrage mal dimensionné qui perturbe le fonctionnement de la rivière depuis 30 ans. Certains autres pensent que les problèmes ne seront pas résolus pour autant.

La perspective de susciter durablement le mécontentement des habitants du Vieux Village dont les habitudes de déplacement seront perturbées fait également reculer la prise de décision.

L'organisation d'un référendum pour consulter la population est envisagée, mais les modalités de ce vote restent à préciser (quelle question poser ? Quand et comment on vote ? Qui vote ? Seulement les riverains ou tous les habitants de la commune ?).

En conclusion, la décision sur ce sujet d'une consultation publique est remise au conseil de juillet.

Réunion cantonale du Département

Le Maire fait part des informations qu'il a récoltées lors de la réunion des communes du canton avec les conseillers départementaux. Les projets de Montjoux (travaux de la Salle des Fêtes et de la sacristie de l'Eglise) sont validés et seront financés à 60% (nous avons changé de tranche). La subvention du Département sera déduite du trop perçu détenu par la commune depuis l'abandon du projet Fabrego.

D'autre part, nous allons solliciter les amendes de police pour l'achat de coussins berlinois.

Travaux

Les devis sont signés pour les travaux de la Salle des Fêtes (entreprises ART&CO et DESGRANGES, démarrage prévu en octobre) et pour ceux de la sacristie et de la toiture de l'église (entreprise BONIFACE, démarrage prévu en novembre).

Installation de la Fibre

Les rendez-vous sont pris avec Orange pour installer la fibre optique à la mairie (mercredi 5 juin) et à l'école (mercredi 19 juin)

Remise en eau de la fontaine et du lavoir de la Paillette

Philippe PATRY a déjà mis en fonction sur un des becs de la fontaine centrale de la Paillette un robinet poussoir distribuant de l'eau potable. Il installera prochainement une circulation en circuit fermé permettant de refaire couler deux autres becs.

Concernant le lavoir, projet de le remettre en eau avec végétalisation (plantes aquatiques) et poissons.

Ces réalisations devraient intervenir d'ici début juillet. Elles pourront éventuellement être dupliquées au Vieux Village.

Séance levée à 20 h